

LICENCE DOMAINE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

LICENCE PRO PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL :

« ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE URBAIN ET PERIURBAIN »

Implantée au sein du pôle de formations « Patrimoine » sur le nouveau campus universitaire de Cahors, cette année de niveau L3 vise à consolider les connaissances disciplinaires associées à l'analyse de l'architecture et du paysage urbain et périurbain, à acquérir les savoirs et les savoir-faire spécifiques à la documentation d'un territoire, à créer et animer des outils de médiation patrimoniale.

Le dispositif de formation, axé sur la mise en pratique des connaissances, associe à des apports d'enseignements théoriques et pratiques une mise en situation professionnelle au travers de la réalisation d'un projet tutoré collectif annuel de réalisation d'un produit de valorisation du patrimoine (guide, application multimédia, etc.). Cette professionnalisation est complétée par un stage obligatoire réalisé en janvier et février.

Cette formation cible une insertion directe dans les métiers liés au recensement du patrimoine urbain, à sa documentation, à sa protection et à sa mise en valeur notamment à travers des actions de sensibilisation des publics (signalétique, livret découverte, guide touristique, visite guidées). Elle permet pour ceux qui le souhaitent de pouvoir prétendre à l'entrée dans le M1 Patrimoine.

La Licence « Animation et valorisation du patrimoine urbain et périurbain » donne également la possibilité aux diplômés de présenter les concours d'assistant et d'attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques, concours de la filière culturelle de la fonction publique territoriale.

Prérequis : Titulaire d'une L1 et L2 d'Histoire de l'art, d'Histoire, d'Archéologie, de Géographie, d'un BTS AGTL. Cette licence est également accessible dans le cadre de la formation continue ou par la Validation des Acquis de l'expérience.



Troisième Année

5 ECTS

UE 501 HA1P501V - LE PATRIMOINE URBAIN 1 (50 h)

- Histoire de la ville (25h)
- Géographie et sociologie urbaine (25h)

8 ECTS

UE 502 HA1P502V - LE PROJET CULTUREL ET PATRIMONIAL 1 (75 h)

- Méthodologie du droit du patrimoine (25 h)
- Acteurs, institutions et politiques culturelles (25 h)
- Médiation et animation culturelle du patrimoine urbain (25h)

7 ECTS

UE 503 HA1P503V - LES OUTILS DE LA VALORISATION ET DE LA MEDIATION DU PATRIMOINE URBAIN 1 (62.5 h)

- Techniques de l'inventaire : repérage terrain, description patrimoniale (25 h)
- Archéologie du bâti, lecture et analyse du bâti – Cartographie (25 h)
- Langue vivante : Anglais (12.5h)

5 ECTS

UE 504 HA1P504V - PERCEPTIONS ET PRATIQUES DU PATRIMOINE URBAIN (25 h)

- Approche anthropologique de l'espace urbain (15h)
- Visites de terrain / Journées d'étude ou professionnelles (10 h)

5 ECTS

UE 505 HA1P505V - PROJET TUTEUR 1 (50 h)

- Mise en œuvre d'un projet patrimonial (50h) : cet encadrement par des enseignants de la formation et/ou professionnels permet de traiter par des apports « en situation » les problématiques méthodologiques et pratiques de l'ingénierie de projet : recueil et analyse de données de terrain, recherches documentaire et iconographique, mise en œuvre et animation de ce projet, conception d'un budget, communication et élaboration de supports d'information



5 ECTS

UE 601 HA1P601V - LE PATRIMOINE URBAIN 2 (50 h)

- Réhabilitation et patrimonialisation de la ville (25h)
- Paysage et patrimoine archéologique et architectural en zone urbaine et péri-urbaine (25h)

2 ECTS

UE 602 HA1P602V - LE PROJET CULTUREL ET PATRIMONIAL 2(25 h)

- Conception d'un projet patrimonial (25h)

3 ECTS

UE 603 HA1P603V - OUTILS VALORISATION ET MEDIATION DU PATRIMOINE URBAIN 2 (62.5 h)

- Informatique : outils et méthodologies d'outils de valorisation (50h)
- Langue vivante : Anglais (12.5h)

5 ECTS

UE 604 HA1P604V - PROJET TUTEUR 2 (100 h)

- À partir d'une situation problème de valorisation du patrimoine urbain, les étudiants conçoivent en groupe une réponse pratique adaptée en mobilisant l'ensemble des acquis de la formation. (100 h). Ce projet peut conduire à une réalisation.

15 ECTS

UE 605 HA1P605V - STAGE PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE

Le stage réalisé au sein d'une collectivité, association ou d'une structure à vocation patrimoniale permet de positionner l'étudiant dans les conditions professionnelles concrètes, d'évaluer ses compétences et leurs mises en œuvre nécessaires à l'exercice des métiers visés par le diplôme.

Un rapport problématisé est évalué par un jury composé de professionnels et d'enseignants de la formation.



LICENCE DOMAINE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

INFORMATIONS GENERALES

Contrôle des connaissances

Pour toutes les UE :

Régime du contrôle continu : assiduité obligatoire et évaluation durant tout le semestre.

Les modalités d'évaluation par UE :

Les modalités sont affichées 1 mois après la rentrée universitaire dans le respect de **la Charte du contrôle des connaissances**.

Règles de compensation

Compensation intra-unités :

Les notes obtenues aux différentes épreuves d'une UE se compensent selon les modalités publiées et votées en Conseil de département.

Compensation semestrielle :

Elle est appliquée lors de chaque session, il s'agit de la moyenne arithmétique entre les UE d'un même semestre de formation, chacune affectée de son coefficient. Il n'existe pas de note éliminatoire.

Compensation inter-semestrielle :

Il s'agit de la moyenne arithmétique entre 2 moyennes semestrielles, chacune affectée d'un coefficient 1.

Elle est appliquée lors de chaque session, entre 2 semestres d'une même année de formation, même si l'année universitaire n'est pas la même.

Il n'existe pas de moyenne éliminatoire.

L'Université attire l'attention des étudiants sur le risque qu'il peut y avoir à utiliser la compensation semestrielle ou inter-semestrielle dans le cadre de la valorisation de leurs diplômes.

Elle rappelle que l'étudiant a le droit de refuser la compensation (se renseigner sur le calendrier auprès de l'UFR).

Adresse postale

Université de Toulouse Jean Jaurès

UFR Histoire, Arts et Archéologie

Département Histoire de l'art et Archéologie

5 allées Antonio Machado
31 058 TOULOUSE cedex 9

Procédure de recrutement et candidature—

Université Toulouse Jean Jaurès

Responsable

Nicolas Meynen

nicolas.meynen@univ-tlse2.fr

Administration des cursus :

Véronique Cazac

cazac@univ-tlse2.fr

Contact site de Cahors

U.T.M., Centre universitaire de Cahors
273, avenue Henri-Martin
46000 CAHORS

Responsable du pôle Patrimoine

Quitterie Cazes

dir.histart@univ-tlse2.fr

Secrétariat

Myriam Fréjaville

☎ 05 65 23 46 04

pole.patrimoine@univ-tlse2.fr

Pour plus de renseignements, contenus, emplois du temps, bibliographies et autres formations du département <http://w3.histart-archeo.univ-tlse2.fr> ou directement sur votre smartphone.



web



Département
Histoire de l'art
et Archéologie

Constitution du dossier de candidature à déposer ou envoyer à

Université de Toulouse Jean Jaurès— UFR HAA—département Histoire de l'art et Archéologie, 5 allées Antonio Machado, 31 058 TOULOUSE cedex 9

- Lettre de candidature exposant les motivations personnelles du candidat
- Un curriculum vitae détaillé (contenu du cursus universitaire...)
- La copie des diplômes obtenus avec indication mention et relevés de notes L1 et L2

1ère session :

Date limite de dépôt de dossier: 15 juin 2018

Résultat d'admission : 20 juin 2018

2ème session :

Date limite de dépôt de dossier: 3 septembre 2018

Résultat d'admission : 6 septembre 2018